

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

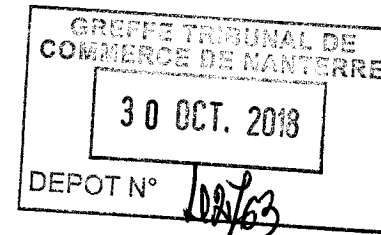
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04338

Numéro SIREN : 802 740 290

Nom ou dénomination : PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2018 sous le numéro de dépôt 42763



copie certifiée
conforme
à l'original

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA
SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS
ARRÊTÉS AU 31/12/2017
(Avec attestation)



N° 10937 * 20
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1

BILAN-ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION

Adresse de l'entreprise 43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

Numéro SIRET* 8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2 7

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Néant *

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 7

Brut
1

Amortissements, provisions
2

Net
3

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2050-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

Capital souscrit non appelé		(I) AA			
Frais d'établissement *		AB			
Frais de développement *		CX			
Concessions, brevets et droits similaires		AF			
Fonds commercial (1)		AH			
Autres immobilisations incorporelles		AJ			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL			
Terrains		AN			
Constructions		AP			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR			
Autres immobilisations corporelles		AT			
Immobilisations en cours		AV			
Avances et acomptes		AX			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS			
Autres participations		CU	2 350		
Créances rattachées à des participations		BB	2 569 736		2 350
Autres titres immobilisés		BD			2 569 736
Prêts		BF			
Autres immobilisations financières *		BH			
TOTAL (II)		BJ	39		39
			2 572 125		2 572 125
Matières premières, approvisionnements		BL			
En cours de production de biens		BN			
En cours de production de services		BP			
Produits intermédiaires et finis		BR			
Marchandises		BT			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX			
Autres créances (3)		BZ	23 809		
Capital souscrit et appelé, non versé		CB			23 809
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD			
Disponibilités		CF	5 631		
Charges constatées d'avance (3)*		CH			5 631
TOTAL (III)		CJ	29 440		29 440
Frais d'émission d'emprunt à étaler		(IV) CW			
Primes de remboursement des obligations		(V) CM			
Écarts de conversion actif*		(VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 601 565	IA	2 601 565
Renvois: (1) Dont droit au bail :		CP			
Clause de réserve de propriété : *					
Immobilisations :					
Stocks :					
Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 10938 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2051-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

RENOIS

Désignation de l'entreprise SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION		Exercice N	
		Néant ☐	*
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)	DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(98 299)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	90 028
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées*	DK		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DL	(3 271)
	Avances conditionnées	DM	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DN	
	Provisions pour charges	DO	
DETTES (4)	TOTAL (I)	DP	
	TOTAL (II)	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 602 092
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 744
	Dettes fiscales et sociales	DY	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		
Compte régul.	EB		
Produits constatés d'avance (4)	EC	2 604 836	
Ecart de conversion passif*	ED		
TOTAL (IV)	EE	2 601 565	
(V)	EB		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	IC		
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	ID		
(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 604 836	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



N° 10167 * 22
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION**

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2052-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

		France		Exercice N		Total	
				Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens*	FD		FE		FF	
	{ services*	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL	
	Production stockée*					FM	
Production immobilisée*						FN	
Subventions d'exploitation						FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	
Autres produits (1) (11)						FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 902
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	128
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION					GA	
	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements*					GB	
	{ - dotations aux provisions					GC	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	
	Autres charges (12)					GF	5 030
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	(5 030)
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GJ	237 678
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	3 655
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	
	Différences positives de change					GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	241 333
Total des produits financiers (V)						GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	146 275
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	
	Différences négatives de change					GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	146 275
Total des charges financières (VI)						GV	95 058
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	90 028
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



N° 10947 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2053-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

RENVOIS

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise **SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION**Néant ☐ *PRODUITS
EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels sur opérations de gestion

Produits exceptionnels sur opérations en capital*

Reprises sur provisions et transferts de charges

Total des produits exceptionnels (7) (VII)

CHARGES
EXCEPTIONNELLES

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)

Charges exceptionnelles sur opérations en capital*

Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)

Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)

4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Impôts sur les bénéfices*

(IX)

(X)

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)

5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont { produits de locations immobilières
produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)(3) Dont { - Crédit-bail mobilier*
- Crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)

(6 ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)

Dont amortissements exceptionnel de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)

(9) Dont transferts de charges

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

(13) Dont primes et cotisations
complémentaires personnelles : facultatives(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7)
et le joindre en annexe)

obligatoires

Exercice N

Charges exceptionnelles

Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

Exercice N
Charges antérieures

Produits antérieurs

INCORP.	FINANCIERES
---------	-------------

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2054-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



N° 10172 * 22

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2055-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

Désignation de l'entreprise SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION										Néant X *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH							
TOTAL I		PI		PJ		PK		PL							
TOTAL II		PM		PN		PO		PQ							
Terrains		PR		PS		PT		PU							
Sur sol propre		PV		PW		PX		PY							
Constructions		PZ		QA		QB		QC							
Sur sol d'autrui		QD		QE		QF		QG							
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		QH		QI		QJ		QK							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QL		QM		QN		QO							
Autres		QP		QR		QS		QT							
Inst. générales, agencements, aménagement divers		QU		QV		QW		QX							
Matériel de transport		ØN		ØP		ØQ		ØR							
Matériel de bureau et informatique, mobilier															
Autres immobilisations corporelles															
Emballages récupérables et divers															
TOTAL III															
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)															
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilitations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
TOTAL I															
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL II															
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Sur sol d'autrui		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. gales, agenc et am. des const.		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Inst. techniques mat. et outillage		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Inst. gales, agenc am. divers		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Matériel de transport		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
Mat. bureau et inform. mobilier		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Autres immobilisations corporelles															
Emballages récup. et divers															
TOTAL III															
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						X5		X6		X7		X8	
TOTAL IV															
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NO	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW						Total général non ventilé (NS + NT + NU) NY						NV	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 10949 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Exemple de remplissage :

Désignation de l'entreprise **SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION**

Néant ☒ *

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations				
- incorporelles	6A	6B	6C	6D
- corporelles	6E	6F	6G	6H
- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
- titres de participation	9U	9V	9W	9X
- autres immobilisations financières(1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation	UE	UF	UH	
- financières	UG			
- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFIP N° 2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION

CADRE A
ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	Montant brut	A 1 an au plus	Néant
			1	2	3
	Prêts (1) (2)	UP	2 569 736	UM	2 569 736 UN
	Autres immobilisations financières	UT		UR	US
	Clients douteux ou litigieux	VA	39	UV	39 UW
	Autres créances clients	VB			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dé- préciation antérieu- rement constituée* UO)	UX			
	Personnel et comptes rattachés	ZI			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UY			
	État et autres	UZ			
	collectivités	VM			
	publiques	VB			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
	Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR			
	Charges constatées d'avance	VS	23 809		23 809
	TOTAUX	VT	2 593 584	VU	2 593 584 VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B
ÉTAT DES DETTES

DE L'ACTIF CIRCULANT	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
			1	2	3	4
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine	VG				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	VH				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8A				
	Personnel et comptes rattachés	8B	2 744	2 744		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8C				
	État et autres	8D				
	collectivités	8E				
	publiques	VW				
	Impôts sur les bénéfices	VX				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VQ				
	Obligations cautionnées					
	Autres impôts, taxes et assimilés					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
	Groupe et associés (2)	VI	2 602 092	2 602 092		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K				
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ				
	Produits constatés d'avance	8L				
	TOTAUX	VY	2 604 836	VZ	2 604 836	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				
	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2058-A-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION

Formulaire déposé au titre de l'IR ET

Néant *

Exercice N, clos le :

3 1 1 2 2 0 1 7

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés de son conjoint				
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD				
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF				
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA				
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI				
Amendes et pénalités	WJ				
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	130 515	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	

Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art 39-1-3 ° et 212 du C.G.I.) Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SU SX	Zones d'entreprises* (activité exonérée) Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	SW M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					

II. DÉDUCTIONS

TOTAL I

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)					
Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)				
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *		2A			
Majoration d'amortissement *					
Entreprises nouvelles - (Reprise d'activités en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies)	L2	
Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	
ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	Ov		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		
Joues entreprises innovantes (art. 44 sexies A)				L5	
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)				PA	
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)				XC	
				PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

WA	90 028
WB	
WC	
XE	
WG	
RB	
XX	
XZ	
XY	
I7	
K7	130 515
I8	
ZN	
WN	
WO	
XR	
WQ	
Y1	
Y3	
WR	220 543
WS	
WT	836 422
WU	
WV	
WH	
WP	
WW	
XB	
I6	
WZ	
XA	
ZY	
XD	
XF	
XS	
XG	
Y2	
XH	836 422
XJ	615 879
XL	
XO	615 879

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Designation de l'entreprise **SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION**

I. SUIVI DES DÉFICITS Néant ☐ *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A) **K4**

Déficits reportables (différence K4 - K5) **K5**

Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO) **K6**

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ) **YJ** **615 879**

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES **YK** **615 879**

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT **ZT**

(à détailler sur feuillet séparé)

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Provisions pour risques et charges*	ZV	ZW
	8X	8Y
	8Z	9A
Provisions pour dépréciation*	9B	9C
	9D	9E
	9F	9G
Charges à payer	9H	9J
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO

à reporter au tableau 2058-A :

ligne WI ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS **XU** ☐

art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT
N° 2058-B-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



N° 10953 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2058-C-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

Désignation de l'entreprise SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION		Néant *								
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(31 909)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(66 390)		- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE				
					Autres répartitions	ZF				
					Report à nouveau	ZG	(98 299)			
TOTAL I				ØF	(98 299)	TOTAL II		ZH	(98 299)	
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)										
RENSEIGNEMENTS DIVERS										
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)							J7	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)							J8	XQ	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	2 445
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)							ES	ST	2 457
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	4 902
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	128
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)							ZS	9Z	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	128	
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée								YY	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *								ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%
	- Numéro de centre agréé *							XP		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG	
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH	
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA									
	Groupe : résultat d'ensemble. JD									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale. JH									
	Plus-values à 15 % JK									
	Plus-values à 19 % JM									
	Plus-values à 15 % JN									
Plus-values à 19 % JP										
Plus-values à 0 % JL										
Imputations JC										
Plus-values à 0 % JO										
Imputations JF										
N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



N° 10179 * 22

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).**12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION****A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**Néant ☒ *

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	1	Valeur d'origine*	2	Valeur nette réévaluée*	3	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	4	Autres amortissements*	5	Valeur résiduelle	6
I - Immobilisations*	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente	7	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	8	Court terme	9	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)	11
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
I - Immobilisations*	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
	10									
	11									
	12									
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés								
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés								
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale								
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée								
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans								
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice								
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme								
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*								

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) **9**CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) **10**CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % **11**

(A)

(B)

(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2059-A-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFIP N° 2059-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise : **SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION**

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant

X

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	N - 4			
	(à préciser) au titre de :	N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
	N - 9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES EXERCICES

Cette rubrique ne concerne que les plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs.

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)	
Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2059-B-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018



N° 10955 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION

- ☐ 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☐ 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ 1 ou 12,80 % ☐ 2
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ☐ 3
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ☐ 4

Néant ☒ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
☐ 1		☐ 2	☐ 3	☐ 4
Moins-values nettes	N			
	N - 1			
	N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
☐ 1		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
		☐ 2	☐ 3	☐ 4	☐ 5	☐ 6	☐ 7
Moins-values nettes	N						
	N - 1						
	N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT



N° 10182 * 23

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D-SD 2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT
Janvier 2018
N° 2059-D-SD Editions Informatiques Comptables

Désignation de l'entreprise : SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION		Néant X *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	(ligne 3 - ligne 6)	7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



N° 11484 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe

Exercice ouvert le : 01012017

et clos le : 31122017

Néant ☒ *

Données en nombre de mois 1 2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges

OA

OK

OL

OT

TOTAL 1

OX

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

Subventions d'exploitation reçues

Variation positive des stocks

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

OH

OE

OF

OD

OI

XT

TOTAL 2

OM

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats

Variation négative des stocks

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

Taxes déductibles de la valeur ajoutée

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

ON

OQ

OR

OS

OZ

OW

OU

O9

OY

TOTAL 3

OJ

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

(total 1 + total 2 - total 3)

OG

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).

SA

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case

EV

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)

GX

Période de référence

GY

/

/

Effectifs au sens de la CVAE *

EY

Date de cessation

GZ

/

/

HR

/

/

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :

dont apprentis

YP

dont handicapés

YF

Effectifs affectés à l'activité artisanale

YG

RL

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT



N° 11624 * 18

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F-SD 2018

1	1
---	---

Néant

*

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION

N° SIRET

8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2 7

ADRESSE (voie)

43 rue Camille Desmoulins

CODE POSTAL

92130

VILLE

ISSY LES MOULINEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

55

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

45

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS

Dénomination

PIERRE ETOILE

N° SIREN (si société établie en France)

3 9 8 5 4 0 7 4 0

% de détention

55,00

Nb de parts ou actions

55,00

Adresse : N° 77

Voie RUE MARCEL DASSAULT

Code Postal

92100

Commune

BOULOGNE

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

% de détention

Nb de parts ou actions

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

% de détention

Nb de parts ou actions

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

% de détention

Nb de parts ou actions

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

SUDROT

Prénom(s)

OLIVIER

Nom marital

Naissance : Date 09041974

N° Département 94

Commune

VILLENEUVE ST GERMAIN

Pays FRANCE

% de détention

20,00

Nb de parts ou actions

20,00

Adresse : N° 86

Voie AVENUE EMILE ZOLA

Code Postal

75015

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Titre (2)

M

Nom patronymique

ZEITOUN

Prénom(s)

JONATHAN

Nom marital

Naissance : Date 04121982

N° Département 94

Commune

ALFORTVILLE

Pays FRANCE

% de détention

20,00

Nb de parts ou actions

20,00

Adresse : N° 9

Voie AVENUE DE LA LIBERTE

Code Postal

94220

Commune

CHARENTON LE PONT

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2059-F-SD Editions Informatiques Comptables
Février 2018



N° 11625 * 18

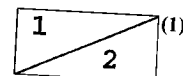
Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

8 0 2 7 4 0 2 9 0 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION

ADRESSE (voie)

43 rue Camille Desmoulins

CODE POSTAL

92130

VILLE

ISSY LES MOULINEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

14

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique

SCI

Dénomination

73 AVENUE DE ROBINSON

N° SIREN (si société établie en France)

8 1 0 8 8 5 7 6 4

Adresse : N°

43

Voie

Rue Camille Desmoulins

% de détention 20,00

Code Postal

92130

Commune

ISSY LES MOULINEAUX

Pays

FRANCE

Forme juridique

SCI

Dénomination

ANTONY MOUNIE

N° SIREN (si société établie en France)

8 3 0 4 2 4 3 8 8

Adresse : N°

43

Voie

43 RUE CAMILLE DESMOULINS

% de détention 0,00

Code Postal

92130

Commune

ISSY LES MOULINEAUX

Pays

FRANCE

Forme juridique

SNC

Dénomination

AULNAY DOCTEUR ROUX

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N°

43

Voie

Rue Camille Desmoulins

% de détention 20,00

Code Postal

92130

Commune

ISSY LES MOULINEAUX

Pays

FRANCE

Forme juridique

SCI

Dénomination

LE PLESSIS EDMOND ABOUT

N° SIREN (si société établie en France)

8 3 1 6 8 6 9 9 3

Adresse : N°

43

Voie

43 RUE CAMILLE DESMOULINS

% de détention 0,00

Code Postal

92130

Commune

ISSY LES MOULINEAUX

Pays

FRANCE

Forme juridique

SCI

Dénomination

LE PLESSIS TREVISE

N° SIREN (si société établie en France)

8 3 2 2 4 2 3 2 5

Adresse : N°

43

Voie

43 RUE CAMILLE DESMOULINS

% de détention 20,00

Code Postal

92130

Commune

ISSY LES MOULINEAUX

Pays

FRANCE

Forme juridique

SCI

Dénomination

LE PRE SAINT GERVAIS

N° SIREN (si société établie en France)

8 3 2 2 4 2 7 0 5

Adresse : N°

43

Voie

43 RUE CAMILLE DESMOULINS

% de détention 20,00

Code Postal

92130

Commune

ISSY LES MOULINEAUX

Pays

FRANCE

Forme juridique

SCI

Dénomination

MONTIGNY STEPHENSON

N° SIREN (si société établie en France)

8 1 0 4 9 1 9 9 3

Adresse : N°

43

Voie

RUE CAMILLE DESMOULINS

% de détention 20,00

Code Postal

92130

Commune

ISSY LES MOULINEAUX

Pays

FRANCE

Forme juridique

SCI

Dénomination

MONTIGNY STEPHENSON 2

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N°

43

Voie

Rue Camille Desmoulins

% de détention 20,00

Code Postal

92130

Commune

ISSY LES MOULINEAUX

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2018
ANNEXE

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION

2 / 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	SCI	Dénomination	MONTIGNY TERRA NATURA	% de détention	20,00
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°	43	Voie	Rue Camille Desmoulins		
Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	MONTREUIL PESNON-RESISTANCE	% de détention	20,00
N° SIREN (si société établie en France)	8 1 4 0 2 9 5 6 7				
Adresse : N°	43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS		
Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	SCEAUX 148 GENERAL LECLERC	% de détention	20,00
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°	43	Voie	Rue Camille Desmoulins		
Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	SCEAUX 7 CLOS ST MARCEL	% de détention	20,00
N° SIREN (si société établie en France)	7 9 1 4 2 7 2 1 4				
Adresse : N°	43	Voie	Rue Camille Desmoulins		
Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	SEVRES 114 GRANDE RUE	% de détention	20,00
N° SIREN (si société établie en France)	8 0 9 8 1 7 6 6 1				
Adresse : N°	43	Voie	RUE CAMILLE DESMOULINS		
Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	VARENNES JARCY LE PARC	% de détention	10,00
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°	43	Voie	Rue Camille Desmoulins		
Code Postal	92130	Commune	ISSY LES MOULINEAUX	Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

révision conseil audit

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

43 rue Camille Desmoulins

92130 ISSY LES MOULINEAUX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31/12/2017

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

4 rue Brunel, 75017 Paris, Tél. 01 58 05 00 50, Fax 01 58 05 00 49, rea@rea-paris.com

Société anonyme au capital de 62 500 euros, SIRET 411 608 508 00031 Paris RCS B, NAF 6920Z

révision conseil audit

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

**Siège social : 43 Rue Camille Desmoulins
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

4 rue Brunel, 75017 Paris, Tél. 01 58 05 00 50, Fax 01 58 05 00 49, rca@rca-paris.com

Société anonyme au capital de 62 500 euros, SIRET 411 608 508 00031 Paris RCS B, NAF 6920Z.

n'avons pas fourni de service interdit par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

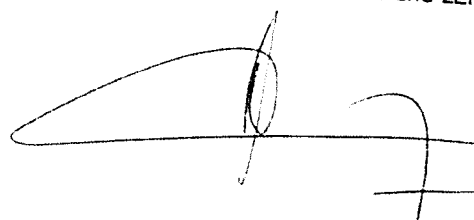
- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude
-

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 14 Juin 2018.

Le Commissaire aux comptes
REVISION CONSEIL AUDIT, représenté par
Hélène LEROY



BILAN DE SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION
ARRÊTÉ AU 31/12/17

ACTIF				
	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENT PROVISIONS	NET	NET
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissements				
Frais de recherche				
Concessions, brevets				
Fonds commercial				
Autres immobilisations				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installation technique, matériel et outillage				
Autres immobilisations				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Autres titres immobilisés	2572085,58		2572085,58	1108256,60
Prêts				
Autres immobilisations	39,00		39,00	39,00
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	2572124,58		2572124,58	1108295,60
STOCKS				
Matière et approvisionnements				
En cours de biens				
En cours de services				
Produits intermédiaire et finis				
Marchandises				
CRÉANCES				
Avances et acomptes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	23808,94		23808,94	
Capital appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	5631,49		5631,49	6153,52
Disponibilités				
TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS	29440,43		29440,43	6153,52
Charges constatées d'avance				
Charges à répartir				
Écarts de conversion actif				
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISAT*				
TOTAL GÉNÉRAL	2601565,01		2601565,01	1114449,12

PASSIF		
	EXERCICE N	EXERCICE N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	5000,00	5000,00
Prime d'émission		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserve statutaire		
Réserve réglementée		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-98298,87	-31908,69
Subventions d'investissement	90027,77	-66390,18
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	-3271,10	-93298,87
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes		
Emprunts et dettes divers		
Avancés et acomptes reçus	2602092,34	987413,99
Fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales	2743,77	3755,94
Dettes sociales		4926,00
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		211652,06
TOTAL DES DETTES	2604836,11	1207747,99
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Écarts de conversion du passif		
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION		
TOTAL GÉNÉRAL	2601565,01	1114449,12

COMpte DE Résultat						
DU 01/01/17 AU 31/12/17						
	EXERCICE N	€	EXERCICE N-1	€	VARIATION	€
Charges d'exploitation			- 3 222,02		1291,87	-20,4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-5030,15		-6322,02		1291,87	-20,4
Résultat financier	95057,92		55142,00		150200,43	-272,4
RÉSULTAT COURANT	90027,77		-61464,58		151492,35	NS
Résultat exceptionnel			0,40			-100,0
Impôt sur les sociétés			6 926,00		6926,00	-100,0
RÉSULTAT NET COMPTABLE	90027,77		-66390,18		156417,95	NS

DÉTAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION				
DU 01/01/17 AU 31/12/17				
	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION	%
Locations immobilières		246,50	-246,50	-100,0
Honoraires comptables	2400,00	3800,00	-1400,00	-58,3
Actes et contentieux	45,48	196,38	-140,90	-75,8
Services bancaires et assimilés	2456,67	1962,14	494,53	25,2
CHARGES EXTERNES	4902,15	6195,02	-1292,87	-20,9
Taxe professionnelle	128,00	127,00	1,00	0,8
IMPOTS, TAXES ET ASSIMILÉS	128,00	127,00	1,00	0,8
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5030,15	6322,02	-1291,87	-20,4

ANNEXE DU BILAN

arrêté au 31/12/2017

I. PRÉAMBULE

A ce bilan dont le total est de 2 601 565,01 € et au compte de résultat présenté sous forme de liste, le résultat est un bénéfice de 90027,77 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux énumérés au sommaire font partie intégrante des comptes annuels.

II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2016 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-26), du règlement ANC N° 2014-03 du 5/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont établis et présentés selon les règles générales.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il n'a pas eu de changement de méthode comptable de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue. Les montants résultant d'éventuelles dérogations sont portés au compte "amortissements dérogatoires" qui figure au passif du bilan.

- Stocks

La valorisation des inventaires physiques de marchandises est effectuée au prix de revient. Une provision pour dépréciation des stocks est, éventuellement, effectuée lorsque cette valeur est supérieure au cours du jour.

- Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur

SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION

seregee

nominales. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

- Provisions pour risques et charges

Toute évaluation actuée résulte d'un jugement basé sur l'appréciation, à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une certaine suffisance, et soumise aux risques inhérents, fait l'objet d'une provision, d'une autre provision.

III. NOTES SUR LE BILAN

- Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice:

Voir Tableau n° 2057-SD de la liasse fiscale jointe à cette annexe.

IV. AUTRES INFORMATIONS

- Détail des participations

Dénomination de l'entreprise	SIREN	Adresse	Capital	detention	Chiffre d'affaire	Résultat
Sceaux 146 Gal Leclerc	815187778	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	.
SCI Sceaux 7 Clos St Marcel	791427214	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	.
SCI 73 Avenue de Robinson	810885764	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	466 667 €	.
SCI Montigny Terra Natura	539320697	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	3 579 €	34 188 €
SCI Sevres 114 Grande Rue	809817661	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	3 610 598 €	.
SCI MONTREUIL PISCIN-RESISTANCE	814029567	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	5 629 544 €	.
SOCV MONTIGNY STEPHENSON 2	818866022	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	.
SCI MONTIGNY STEPHENSON	810491993	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	.
VARENNES JARCY	824495071	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	0 €	.
Antony Mounie Parc Bourdeau	836424398	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	10,00 %	270 955 €	5 390 €
Le Plessis Edmond About	831686993	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	10,00 %	0 €	17 377 €
SOCV LE PRE-SAINT-GERVAIS	832242705	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	15,00 %	110 004 €	10 130 €
SOCV LE PLESSIS TREVISSE	832242325	43 rue Camille Desmoulins 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	20,00 %	126 788 €	.
			1 000 €	20,00 %	0 €	.
			1 000 €	20,00 %	0 €	.

DÉTAIL DE CERTAINS COMPTES DU BILAN		
AU 31/12/17		
	ACTIF	PASSIF
Créance sceaux et marcel	23808,94	
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	<u>23808,94</u>	
Banque populaire	5631,49	
<u>DISPONIBILITÉS</u>	<u>5631,49</u>	
Charges à payer fournisseurs		2743,77
<u>FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</u>		<u>2743,77</u>

SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION

seregec

DÉTAIL DES EMPRUNTS ET DETTES DIVERS		
AU 31/12/17		
NATURE	TOTAL	EMPRUNTS 1 A 5 ANS
Compte courant Pierre Etoile	2602092,34	2602092,30
TOTAL	2602092,34	2602092,30

SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION

seregec

DÉTAIL DES CHARGES A PAYER		
AU 31/12/17		
NATURE	TOTAL	DETTES FOURNIS.
Honoraires CAC	2400,00	2400,00
Frais de banque	343,77	343,77
TOTAL	2743,77	2743,77



N° 10950 * 20
Formulaire obligatoire l'article 51 A
du Code général des impôts

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFIP N° 2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise **SAS PIERRE ETOILE PARTICIPATION**

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Description	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	2 569 736	2 569 736	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Cher clients douteux ou litigieux	39	39	
	Autres créances clients			
	Créance représentative de titres (Provision pour de- prêts ou remis en garantie * (1) (2) (3) (4))			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat et autres			
	collectivités			
	publiques			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			
	Charges constatées d'avance	23 809	23 809	
	TOTAUX	2 593 584	2 593 584	
	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Description	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 744	2 744		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres				
collectivités				
publiques				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	2 602 092	2 602 092		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	2 604 836	2 604 836		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2057-SD Editions Informatiques Comptables Janvier 2018

révision conseil audit

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

Siège social : 43 Rue Camille Desmoulins
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31/12/2017

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

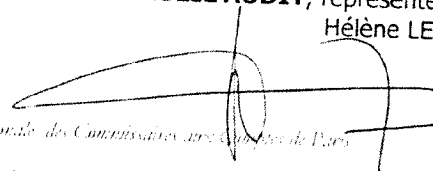
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Conventions intervenues depuis la clôture

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue depuis la clôture de l'exercice écoulé.

Fait à PARIS, le 14/06/2018.

Le Commissaire aux comptes
REVISION CONSEIL AUDIT, représenté par
Hélène LEROY



Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

4 rue Brunel, 75017 Paris, Tél. 01 58 05 00 50, Fax 01 58 05 00 49, rea@rea-paris.com

Société anonyme au capital de 62 500 euros, SIRET 411 608 508 00031 Paris RCS B, NAF 6920Z

révision conseil audit

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS

43 Rue Camille DESMOULINS

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

**Communication du commissaire aux comptes faite en application
De l'article L. 823-12 du code de commerce**

Exercice clos au 31/12/2017

Aux Associés,

En application de la loi, nous vous signalons que les capitaux propres de votre société n'étaient toujours pas reconstitués au 31/12/2017 (date d'expiration du délai légal).

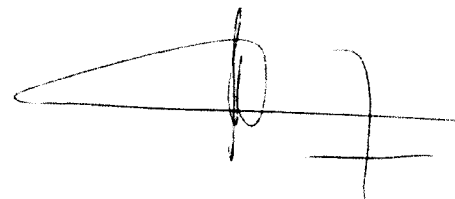
Votre société n'a pas procédé à la réduction de son capital, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce.

Paris, le 14 juin 2018.

REVISION CONSEIL AUDIT

Hélène Leroy

Commissaire aux Comptes



Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

4 rue Brunel, 75017 Paris, Tél. 01 58 05 00 50, Fax 01 58 05 00 49, rea@rea-paris.com

Société anonyme au capital de 62 500 euros, SIRET 411 608 508 00031 Paris RCS B, NAF 6920Z

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège social : 43 rue Camille Desmoulins
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
802 740 290 RCS NANTERRE

**copie certifiée
conforme
à l'original**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-neuf juin, à dix heures trente, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par courrier en date du 14 juin 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Marc GEDOUX préside la séance en sa qualité de Président de PIERRE ETOILE, elle-même Présidente de la Société.

La société REVISION CONSEIL AUDIT, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 5.000 actions, sur les 5.000 actions émises par la Société.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés, et qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 8 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du

M

Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à l'organe dirigeant ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes.
Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 90.027,77 euros de la manière suivante :

- au compte « Report à nouveau »

90.027,77 euros

Le compte « Report à nouveau » sera ainsi débiteur de - 8.271,10 euros après affectation.

Capitaux propres

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

N

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

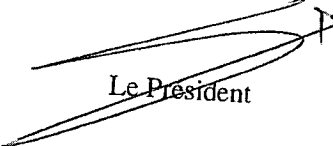
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.


Le Président

**copie certifiée
conforme
à l'original**

PIERRE ETOILE PARTICIPATIONS SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €

Siège social : 43 rue Camille Desmoulins
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
802 740 290 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 29 des statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice 2017 a été marqué par :

- une prise de participation à hauteur de 10 % dans le capital de la SCCV ANTONY MOUNIE PARC BOURDEAU
- une prise de participation à hauteur de 15 % dans le capital de la SCCV LE PLESSIS EDMOND ABOUT
- une prise de participation à hauteur de 20 % dans le capital de la SCCV LE PLESSIS TREVISE ARDOUIN DE GAULLE
- une prise de participation à hauteur de 20 % dans le capital de la SCCV LE PRE SAINT GERVAIS 11 AVENUE JEAN JAURES

L'exercice s'est soldé par un bénéfice de 90.027,77 euros contre une perte de 66.390,18 euros pour l'exercice précédent.

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Depuis la clôture de l'exercice, la société a pris la participation suivante :

- 20 % dans la SCCV SUCY JEAN MOULIN

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce (articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce), nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- Pour les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, *Néant*
- Pour les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice. *Néant*

Toutefois, la Société n'étant pas concernée par ces dispositions, nous n'avons pas reproduit de tableaux conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Grâce notamment aux futurs profits des SCI MONTIGNY TERRA NATURA et SCI 73 AVENUE DE ROBINSON, la Société sera en mesure de reconstituer ses capitaux propres à l'issue de l'exercice 2019.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice 2017, il a été pris quatre participations dans les sociétés suivantes :

- SCCV ANTONY MOUNIE PARC BOURDEAU	20 parts / 200 parts
- SCCV LE PLESSIS EDMOND ABOUT	30 parts / 200 parts
- SCCV LE PLESSIS TREVISE ARDOUIN DE GAULLE	40 parts / 200 parts
- SCCV LE PRE SAINT GERVAIS 11 AVENUE JEAN JAURES	40 parts / 200 parts

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- . le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à *Néant* ;
- . le total des produits d'exploitation s'élève à *Néant* ;
- . les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 5.030,15 euros (contre 6.322,02 euros au

titre de l'exercice précédent) ;

Le résultat d'exploitation ressort à – 5.030,15 euros (contre – 6.322,02 euros au titre de l'exercice précédent);

Compte tenu d'un résultat financier de 95.057,92 (- 55.142,56 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 90.027,77 euros (contre – 61.464,58 euros au titre de l'exercice précédent).

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 90.027,77 euros (contre une perte de – 66.390,18 euros au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 2.601.565,01 euros (contre 1.114.449,12 euros pour l'exercice précédent).

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 90.027,77 euros de la manière suivante :

- au compte « Report à nouveau »

90.027,77 euros

Le compte « Report à nouveau » sera ainsi débiteur de – 8.271,10 euros après affectation.

Capitaux propres

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

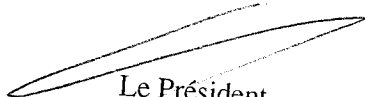
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.



Le Président